

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 039-213903073-20260909-M_2026_0043-DE



DÉLIBÉRATION N° M_2026_0043 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 / 09 / 2026

Date de la convocation :
03 / 09 / 2026

Date d'affichage :
03 / 09 / 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 9

Votes :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, les neufs septembres, à dix-neuf heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe PERCIOT.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Philippe PERCIOT, Maire, Mme Magali MOYNAT, 1^{ère} Adjointe, M. Frédéric REGAZZONI, 2^{ème} Adjoint, Mme Patricia DARRIGADE, M. Cyril POIRIEUX, Mme Sabine BAUD, M. Christophe SKIBINE, Mme Sophie ÉCARNOT, Mme Vanessa ALEMPS.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Mme Marie DANTON, M. Régis LACROIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Magali MOYNAT

FINANCES : INFORMATIQUE – REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR PORTABLE DU SECRÉTARIAT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget communal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la continuité du service public et le bon fonctionnement du secrétariat de mairie ;

CONSIDÉRANT que l'ordinateur portable actuellement mis à disposition du secrétariat de mairie est devenu obsolète et ne répond plus de manière satisfaisante aux besoins du service ;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'un équipement informatique performant, sécurisé et compatible avec les logiciels et outils numériques utilisés par la collectivité ;

CONSIDÉRANT que cet équipement est destiné à permettre l'exercice des missions administratives en cas d'impossibilité d'accès aux locaux communaux, à assurer la continuité du service public et à accompagner l'organisation du télétravail lorsqu'il est autorisé

CONSIDÉRANT que trois devis ont été reçus et examinés au regard de leurs caractéristiques techniques et financières, notamment la taille de l'écran, les performances du processeur, la capacité de mémoire vive, les capacités de stockage et le coût global d'acquisition ;

CONSIDÉRANT qu'après analyse comparative de l'ensemble des offres, le devis n° DE00002281 présenté par la société BOUTIC'INFO a été jugé le plus adapté aux besoins du secrétariat de mairie au regard de ses caractéristiques techniques, tout en présentant un coût compatible avec les capacités budgétaires de la commune ;

CONSIDÉRANT que son coût demeure compatible avec les crédits inscrits au budget communal ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelant les besoins du secrétariat de mairie et présentant les caractéristiques techniques et financières des offres reçues, à savoir :

- Devis n° QUO-05645-PZ7 de la société XEFI Bureautique : ordinateur portable de 16 pouces, équipé d'un processeur Intel Core Ultra 5, de 16 Go de mémoire vive et d'un disque SSD de 512 Go, pour un montant de 1 238,46 € HT, soit 1 486,15 € TTC ;

- Devis n° DE00002280 de la société BOUTIC'INFO : ordinateur portable de 17,3 pouces, équipé d'un processeur Intel Core 5, de 16 Go de mémoire vive et d'un disque SSD de 512 Go, pour un montant de 907,50 € HT, soit 1 089,00 € TTC ;
- Devis n° DE00002281 de la société BOUTIC'INFO : ordinateur portable de 17,3 pouces, équipé d'un processeur Intel Core 7, de 24 Go de mémoire vive et d'un disque SSD de 1 To, pour un montant de 1 082,50 € HT, soit 1 299,00 € TTC.

Après comparaison des caractéristiques techniques et des conditions financières de ces trois propositions au regard des besoins du secrétariat de mairie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**

ARTICLE 1 – Approbation du devis

D'APPROUVER le devis n° DE00002281 présenté par la société BOUTIC'INFO pour l'acquisition d'un ordinateur portable destiné au secrétariat de mairie, pour un montant de 1 082,50 € HT, soit 1 299,00 € TTC.

ARTICLE 2 : Inscription budgétaire

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget communal.

ARTICLE 3 : Autorisation de signature

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Exécution

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Cadre réservé au contrôle de légalité	
Envoyé en préfecture le 10/09/2026	
Reçu en préfecture le 10/09/2026	
Publié le	
ID : 039-213903073-20260909-M_2026_0043-DE	

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait conforme,
 Le Maire, Philippe PERCIOT*



Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 039-213903073-20260909-M_2026_0043-DE

S²LOW

Devis



SARL BOOT'IC INFO

56 GRANDE RUE
39130 CLAIRVAUX LES LACS
Tél : 0384259018

MAIRIE DE MAISOD
230 ROUTE DU PONT DE LA PYLE
39260 MAISOD

Numéro	Date	Code client	Date de validité
DE00002281	08/09/2026	CL03309	08/10/2026

Code	Description	Qté	P.U. HT	P.U. TTC	Montant HT	Montant TTC	TVA
	Ordinateur Portable 17,3" Asus Vivobook 17 /Processeur Intel Core 7-150U/Ram 24Go/SSD 1To/Windows 11 Pro (X1704VA-PRO-ISCAU1201X).	1,00	1 082,50	1 299,00	1 082,50	1 299,00	20,00
Lu et approuvé, Bon par accord le 10/09/2026							

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	1 082,50	216,50

Total HT	1 082,50
Total TVA	216,50
Total TTC	1 299,00
Acomptes	0,00
Net à payer	1 299,00 €

Pour le client : Acompte de 50% à la commande, solde à la livraison (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Siret : 49920945000026 - APE : 9511Z - RCS : Lons - N° TVA intracom : FR63499209450

A la demande du client et dans la mesure du possible nous pouvons effectuer une sauvegarde des données au tarif horaire en vigueur mais la société ne peut être tenue responsable de la perte des fichiers non sauvegardés par le client.
Tarifs modifiables sans préavis selon nos fournisseurs, dans la limite des stocks disponibles, et sous réserve d'erreurs typographiques.

AP